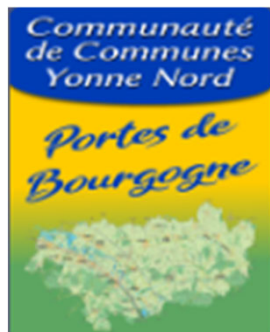


Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20251106-2025_86-DE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document pour débat

30 07 2025



JEAN-MARIE POUILHE
avocat

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID : 089-248900896-20251106-2025_86-DE

PREAMBULE	4
LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	5
DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	6
AXE 1 – VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITE	
1.1. Préserver, valoriser l'intensité des grandes unités paysagères qui marquent l'entrée dans le département	9
1.2. Protéger les milieux naturels, qui apportent des ressources et façonnent les expressions paysagères du territoire.....	10
1.3. Préserver, valoriser les valeurs patrimoniales du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux.....	15
1.4. Capitaliser sur ces ressources pour développer un projet touristique durable et fédérateur du territoire.....	17
AXE 2 – RENFORCER CETTE ATTRACTIVITE DANS LA POURSUITE D'UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET SOLIDAIRE	
2.1 Renforcer la vitalité des bourgs et des villages pour consolider l'équilibre de l'armature urbaine du territoire.....	22
2.2 Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous et la répartir en fonction des niveaux de services des pôles et des villages	23
2.3 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants.....	25
2.4 Renforcer l'attractivité économique du territoire pour réduire le déficit habitat/emploi.....	28
2.5 Préserver et valoriser l'activité agricole.....	30
2.6 Optimiser l'accessibilité pour tous aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins.....	31
AXE 3 – ET DE SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L' ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
3.1 Réduire les consommations énergétiques.....	35
3.2 Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte.....	35
3.3 Développer les énergies renouvelables.....	35
3.3 Prendre en compte les risques et les nuisances.....	36
3.4 Limiter la consommation foncière.....	37

PREAMBULE

Le présent document a pour vocation de présenter le projet intercommunal pour les années à venir dans le cadre des principes d'aménagement et de développement durables (1).

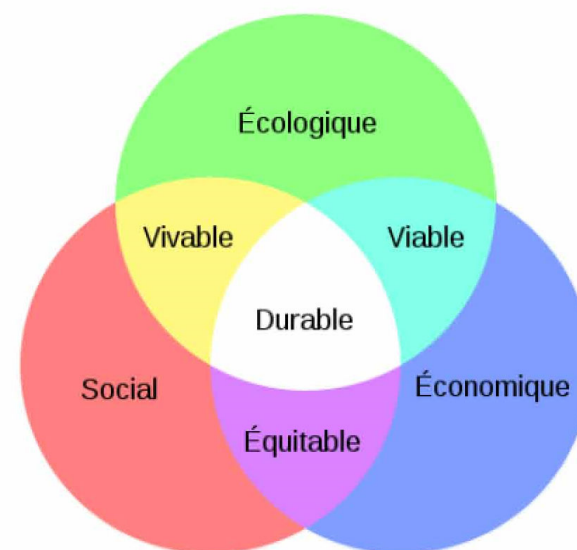
Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Yonne Nord . Le contenu en est défini par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

C'est un document qui doit être simple et concis, accessible à tous les citoyens.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers, toutefois, il est la « clef de voûte » du dossier du PLU.

Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et plan de zonage) doivent être cohérentes avec lui.

Il constitue la synthèse du processus de réflexion mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à partir du diagnostic et de la concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux.



(1) "Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins". Commission Mondiale sur l'environnement et le développement 1987.

LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 15/12/2015 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant pour objectifs de :

➤ Renforcer l'attractivité et permettre le développement économique

- Pérenniser les activités agricoles existantes et assurer la maîtrise de la consommation des espaces agricoles ;
- Redynamiser les centres-bourgs en maintenant ou en permettant le développement du tissu commercial et d'activité en fonction des spécificités locales
- Redéployer ! 'attractivité commerciale et industrielle de manière rationnelle, notamment le long des grands axes routiers
- Tirer parti des richesses locales, notamment issues du sous-sol
- Valoriser le patrimoine à vocation culturelle et touristique
- Conforter et développer en tant que de besoin l'offre d'équipements au niveau communal ou intercommunal

➤ Organiser le développement urbain

- Améliorer l'adéquation entre offre et demande de logements en définissant des objectifs adaptés aux communes, notamment en fonctions des équipements existants ou à créer
- Maîtriser le développement des communes en limitant le mitage urbain et en limitant les expositions aux risques connus
- Favoriser des formes et modes d'habitat durables, diversifiés et respectueux des spécificités architecturales et paysagères locales ;
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Maintenir et renforcer l'identité villageoise
- Favoriser les énergies renouvelables
- Favoriser les liaisons douces

➤ Valoriser et préserver l'environnement

- Valoriser et préserver les ressources et le patrimoine naturels
- Préserver la biodiversité

DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Les études engagées pour l'élaboration du diagnostic territorial et les contributions en comites techniques ou de pilotage, en ateliers avec les élus, les acteurs locaux et les services, ont permis de dégager les principaux enjeux suivants pour l'avenir du territoire :

➤ Une identité propre, pour partie en lien avec la région parisienne

- Un territoire historiquement en lien avec la région parisienne via l'Yonne, qui joue toujours un rôle d'approvisionnement indispensable (en eau, matériaux, main d'œuvre...)
- Une partie de nouveaux habitants « par défaut » : quelles conditions pour un projet de vie sur le territoire ? (logement, équipements, école, santé, vie locale, déplacements...)
- Des ressources paysagères et territoriales à préserver et valoriser, un nouveau patrimoine naturel à aménager et organiser (gravières)

➤ Anticiper les besoins futurs de la population et renforcer la gouvernance

- Anticiper le vieillissement et le maintien à domicile par la mise aux normes d'usage des logements (anciens)
- Capitaliser sur la jeunesse du territoire pour les intégrer au développement local : structures et services d'accompagnement dans l'emploi et la formation, sport, culture, mobilité
- Retenir les jeunes adultes, notamment grâce à l'offre en logement locatif et des services innovants (co-working ?)
- Développer les complémentarités entre communes et avec les pôles extérieurs au territoire pour améliorer la mutualisation des équipements existants et rationaliser leur entretien
- Utiliser la dynamique liée au PLUI pour mettre en place la gouvernance sur les aspects d'Environnement afin de faciliter la médiation (gravières, éolien, mobilités...)

➤ **Maîtriser la qualité de vie urbaine et sociale**

- Soigner le cadre de vie (qualité urbaine, architecturale, paysagère, milieux naturels, sécurité et nuisances) pour accueillir les nouvelles populations dans les meilleures conditions et conforter les populations actuelles
- Surveiller la situation des centres-bourgs (vacance, insalubrité), utiliser les instruments disponibles pour l'optimisation du foncier, faire appel aux politiques publiques de revitalisation, soutenir les opérations publiques confortant les centralités existantes
- L'extraction de matières premières : soutenabilité écologique et sociale du modèle contre pertinence économique

➤ **Amorcer la transition écologique du territoire et s'investir dans l'économie circulaire**

- Travailler avec la profession agricole pour améliorer le cadre de vie (approvisionnement en circuits courts, ossature verte)
- Créer les conditions favorables au développement des énergies renouvelables, des circuits de recyclage locaux et des mobilités alternatives
- Travailler avec les entreprises et acteurs économiques du territoire aux synergies possibles (réutilisation de déchets industriels, transferts d'énergie), réflexion sur l'énergie grise
- Intégrer en amont des aménagements et projets la réflexion permettant d'améliorer la résilience du territoire au changement climatique (non-imperméabilisation, infiltration des eaux, continuités écologiques, limitation de l'étalement urbain, espaces de franges.)

Sur ces bases, en poursuivant la démarche de co-construction du PLUi notamment en ateliers avec les élus et les services, s'est engagée l'élaboration du projet de PADD du territoire pour en définir les orientations générales déclinées sous trois grands axes :

Axe 1 – Valoriser les composantes paysagères, environnementales et patrimoniales de l'identité plurielle du territoire, vecteurs majeurs de son attractivité

Axe 2 – Renforcer cette attractivité dans la poursuite d'un développement soutenable et solidaire

Axe 3 - et de son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

AXE 1

VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITE

1.1. Préserver, valoriser l'intensité des grandes unités paysagères qui marquent l'entrée dans le département

Le territoire est riche de points de vue panoramiques ou plus intimes sur des unités paysagères marquantes, façonnées par les ensembles paysagers des vallées et de leurs versants, du grand plateau agricole ouvert à l'est.

- Préserver l'intégrité des paysages agricoles, vecteur majeur de l'identité rurale du territoire, les valoriser en fonction des spécificités culturelles (réintroduction de landes boisées, haies, bosquets...),
- Préserver, valoriser les vallées de l'Yonne, de la Couée et de l'Oreuse, notamment les berges et les milieux naturels qui les qualifient et en particulier renforcer le travail de réduction des impacts des sablières,
- Préserver les coupures d'urbanisation entre les bourgs et les villages de part et d'autre de l'Yonne,
- Préserver l'intégrité des lisières des masses boisées,
- Valoriser, préserver les vues remarquables sur ces éléments qualifiant le grand paysage depuis les itinéraires de découverte (routes et chemins) et les belvédères. Valoriser les routes-paysages supports à ces larges points de vue, notamment les RD606, 976, 23, 147 et 25 (notamment préserver, constituer les grands alignements d'arbres qui sont des repères et ornent le grand paysage). A grande échelle les parcours sur la RD606, la RD976, l'A4 et la voie ferrée représentent des itinéraires majeurs de découverte des paysages en entrée du département.

1.2. Protéger les milieux naturels, qui apportent des ressources et façonnent les expressions paysagères du territoire

➤ Valoriser l'agriculture et les paysages naturels qu'elle incarne, vecteur majeur de l'identité rurale

- Permettre un développement équilibré du territoire qui lui garde toute sa place,
- Maintenir un climat apaisé de cohabitation avec l'espace urbain,
- Saisir les opportunités (chemins ruraux, bandes enherbées, respirations urbaines ,...) pour favoriser l'accès à la population à ces espaces,
- Y favoriser l'installation de la biodiversité qui en augmente l'agrément,
- Favoriser les circuits courts et la « vente à la ferme »,
- Limiter l'installation des industries extractives dans les meilleures terres.

➤ Développer la politique de protection et de valorisation des composantes de la trame verte aux différentes échelles

- Pérenniser la protection des grands ensembles naturels existants hébergeant une biodiversité remarquable ou ordinaire (Boisements des plateaux, des vallées de l'Yonne et de l'Oreuse...),
- Développer la protection et la valorisation des « petits » boisements et des arbres remarquables, des haies, des prairies et pelouses... et des éléments de biodiversité au sein de l'espace urbain (alignement d'arbres, clôture végétale, jardins publics ou privés en cœur d'îlot...) en y favorisant les continuités,
- Prendre en compte cet objectif de préservation voire de développement de la biodiversité dans les opérations de construction ou de réhabilitation (Zones de transition autour du bâti, végétalisation en toiture ou en façade, habitat pour l'anthropofaune....),

1.2. Protéger les milieux naturels, qui apportent des ressources et façonnent les expressions paysagères du territoire (suite)

➤ **Tirer parti des composantes de la trame bleue (cours d'eau, gravières et zones humides...)**

- La trame bleue et trame verte sont intimement liées. Les cours d'eau et leur milieux humides associés forment l'ossature des continuités écologiques du territoire. Ces milieux y seront mis en valeur et restaurés à l'occasion des aménagements (urbains, touristiques...) permettant ainsi de préserver ou de reconquérir leur naturalité (ex : itinéraire cyclable, entretien des cours d'eau, aménagements hydrauliques par techniques végétales, renaturation des gravières après exploitation...),
- Identifier et protéger voire restaurer les zones humides avec pour objectif d'atteindre le « bon état » des milieux et des masses d'eau,
- Adapter le système de gestion des eaux pluviales à la source par des ouvrages à « ciel ouvert » et les techniques dites alternatives au « tout tuyau ».

➤ **Rendre la trame brune résiliente pour inscrire le territoire dans la trajectoire du ZAN**

- Intégrer les sols dans les projets d'aménagement urbains, industriels, ou énergétiques via la séquence ERC visant à préserver de l'artificialisation les meilleures terres,
- Engager des opérations de « désimperméabilisation » d'espaces publics (des sols de pleine terre seront restaurés là où les surfaces artificielles ne sont pas (ou plus) nécessaires) pour limiter les « îlots de chaleur » notamment dans les centres urbains,
- Restaurer les capacités biologiques des sols favorisant le stockage du carbone,
- Adopter une gestion préférentielle des ruissellements à la source et en surface dans des espaces végétalisés,
- Développer une communication adaptée autour d'opérations « pilotes » visant à mieux faire connaître le rôle bénéfique des sols sur le cadre de vie et le bien être en général.

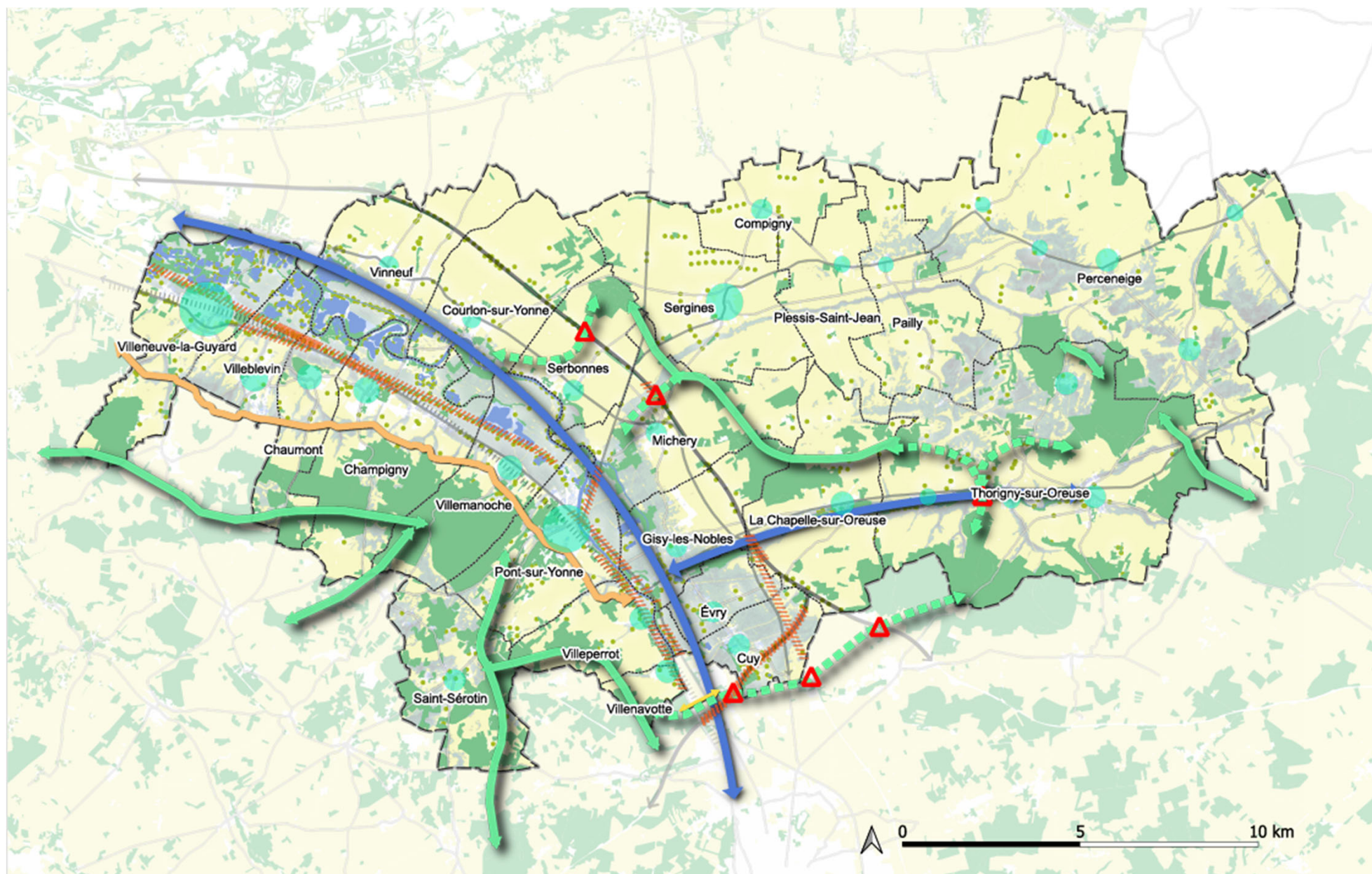
1.2. Protéger les milieux naturels, qui apportent des ressources et façonnent les expressions paysagères du territoire (suite)

➤ *Mettre en place une trame noire visant à contenir la « tâche lumineuse » et réduire ses impacts*

Il s'agit, en s'appuyant sur les continuités écologiques vertes et bleues, de maintenir ou restaurer des continuités favorables aux espèces nocturnes. Ainsi définir des zones à préserver de la pollution lumineuse en identifiant les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité nocturne.



Au total consolider les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, qui sont autant de ressources pour le territoire aux différentes échelles

VALORISER LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITE








VALORISER LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITE

Axe 1 : Protéger les milieux naturels, qui apportent des ressources et façonnent les expressions paysagères du territoire

-  Valoriser l'agriculture et les paysages naturels qu'elle incarne, vecteur majeur de l'identité rurale
-  Favoriser l'installation de la biodiversité dans les espaces agricoles, notamment en préservant et en développant les réseaux de haies


Développer la politique de protection et de valorisation des composantes de la trame verte aux différentes échelles

-  Préserver les corridors fonctionnels de biodiversité liés aux milieux boisés
-  Restaurer les corridors boisés non fonctionnels
-  Pérenniser la protection des grands ensembles naturels existants hébergeant une biodiversité remarquable ou ordinaire
-  Développer la protection et la valorisation des éléments de biodiversité au sein de l'espace urbain (alignements d'arbres, jardins...) et prendre en compte la préservation de la biodiversité dans les opérations de construction ou de réhabilitation
-  Préserver le corridor de la trame herbacée des coteaux de l'Yonne




Tirer parti des composantes de la trame bleue

Identifier et protéger voire restaurer les zones humides avec pour objectif d'atteindre le « bon état » des milieux et des masses d'eau



-  Les cours d'eau et leur milieux humides associés forment l'ossature des continuités écologiques du territoire. Ces milieux y seront mis en valeur et restaurés à l'occasion des aménagements permettant ainsi de préserver ou de reconquérir leur naturalité

Limiter l'impact des obstacles aux continuités écologiques

-  Obstacles linéaires (infrastructures de transports)
-  Point de rupture dans les continuités environnementales, dont l'impact est à atténuer
-  Passage à faune

1.3. Préserver, valoriser les valeurs patrimoniales du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux

Si l'ensemble remarquable du centre ancien de Pont sur Yonne et sa relation forte avec le fleuve est emblématique de la richesse du patrimoine hérité de l'histoire du territoire, celui-ci s'ornementent d'éléments singuliers mais aussi du bâti traditionnel dont l'attrait doit être consolidé notamment parce qu'il façonne l'image des centralités à l'échelle des bourgs et des villages et valorise les fonctions sociales et économiques structurantes qu'elles accueillent.

➤ **Préserver, valoriser les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux, maintenir la perception de leur inscription harmonieuse dans le site,**

- Préserver les silhouettes compactes des entités bâties en évitant l'étalement notamment en linéaire le long des routes,
- Préserver, reconquérir, mettre en valeur les secteurs d'entrée de ville, et particulièrement sur les routes paysages (notamment l'entrée de ville, du territoire et du département par la RD606 à Villeneuve la Guyard, entrées de ville à Pont sur Yonne), les compositions traditionnelles des entrées de village (présence d'un couvert végétal en frange structurant la silhouette des contours du village),
- Préserver les qualités paysagères des franges et notamment par un travail sur l'inscription des opérations nouvelles ou d'extension ou de réhabilitation (logements, équipements et activités) dans la structure paysagère et environnementale du lieu,
- Préserver, valoriser la perception d'éléments repères bâtis ou naturels (par exemple l'émergence du clocher perçu sur le parcours d'approche du village).

1.3. Préserver, valoriser les valeurs patrimoniales du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux (suite)

➤ *Préserver, valoriser et permettre l'évolution du cadre bâti*

- Préserver les caractéristiques du tissu bâti (front bâti.....) qui façonnent les paysages urbains,
- Poursuivre la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine « remarquable », mais aussi « ordinaire » constitué du bâti rural traditionnel, des maisons « bourgeoises »...,
- Permettre une évolution du cadre bâti (bâti et espaces publics) qui valorise un vocabulaire architectural contemporain, qui réponde aux enjeux énergétiques et aux nouveaux modes d'habiter, inspiré de l'architecture traditionnelle et notamment par l'emploi de matériaux locaux,
- Poursuivre la valorisation des espaces publics comme lieux « exemplaires » de bonnes pratiques notamment environnementales (techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, valorisation de la biodiversité), supports des échanges sociaux, économiques et culturels pour les habitants, lieux d'accueil et de représentation pour les visiteurs.

1.4. Capitaliser sur ces ressources pour développer un projet touristique durable et fédérateur du territoire

Malgré un positionnement en « porte d'entrée » dans la bourgogne, le territoire ne dispose pas d'une visibilité et des infrastructures suffisantes pour affirmer sa vocation touristique et être ainsi en capacité de retenir les visiteurs pour des courts séjours. C'est pourquoi, dans le cadre d'une stratégie partagée avec les territoires voisins, la structuration d'un projet touristique ancré sur la valorisation des richesses patrimoniales et environnementales du territoire est à engager. Il est certain que sous l'angle de la rentabilité économique le développement touristique est une réelle plus-value par exemple pour le dynamisme commercial notamment pour le petit commerce local, marchés ou autres.

Dans cette perspective, le territoire s'est récemment doté d'une Maison du tourisme et de la vie locale basée à Pont sur Yonne.

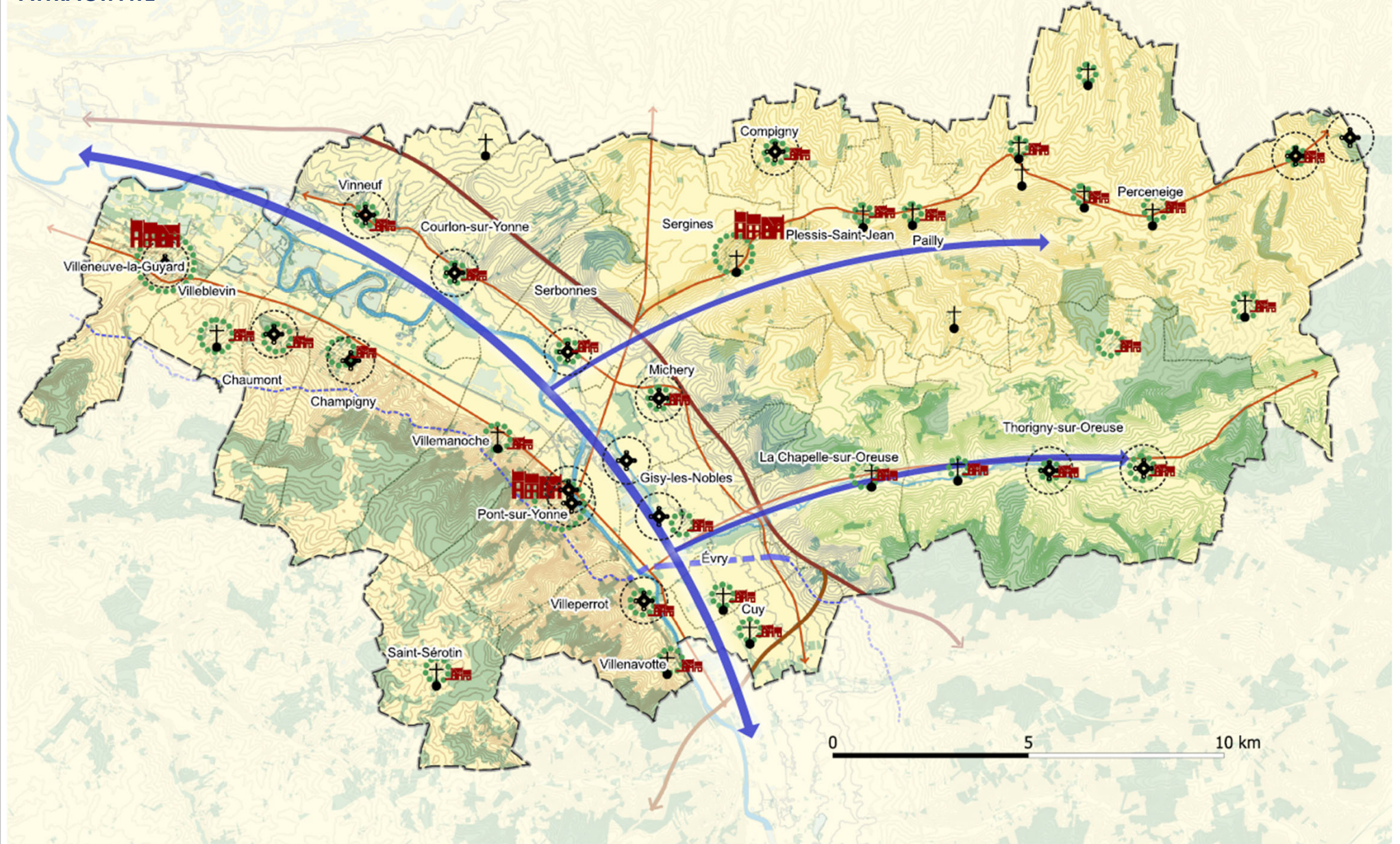
- Valoriser l'Yonne, comme vecteur majeur de l'attractivité touristique du territoire, encourager le tourisme fluvial (ou fluvestre) et soutenir l'aménagement de la Voie Verte.
- Poursuivre le développement des activités récréatives liées aux anciennes sablières dans une démarche d'aménagement durable qui valorise le potentiel paysager et environnemental de la vallée.
- Révéler la richesse méconnue du patrimoine historique (châteaux, chapelles...), et développer les circuits patrimoniaux (bâti, paysagers et environnementaux) qui en permette la découverte en synergie avec les territoires voisins.

1.4. Capitaliser sur ces ressources pour développer un projet touristique durable et fédérateur du territoire (suite)

- Renforcer l'offre d'hébergement et de restauration à l'image de la réputation de la Bourgogne. D'une manière générale développer une politique d'accueil d'un large public (à l'exemple de l'aire de camping-car sur Thorigny sur Oreuse, des campings à Pont sur Yonne, Sergines...)
- Appuyer la mise sur pieds d'un lieu fédérateur de création culturelle tout en proposant des animations tournantes entre les différents sites du territoire.
- Favoriser et appuyer les itinéraires piétons ou cyclables, qui relient les sites touristiques principaux et le patrimoine vernaculaire des villages et des paysages ruraux, et les associent au tourisme vert : chemins de randonnées intercommunaux (GR 2), voie verte, vallée de l'Oreuse, aqueduc de la Vanne...

Ainsi promouvoir un projet touristique et culturel pour le territoire en articulation avec les territoires voisins (Sénonais, Sud 77, Gâtinais ...) en valorisant les filières touristiques et en mettant en synergie les points forts d'attractivité (Patrimoine, culture, tourisme vert), ou encore la recherche de l'obtention d'un label (par exemple, « station verte » ou « petites cités de caractère » pour Pont sur Yonne notamment).




VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DE L'IDENTITÉ PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITÉ







PADD : Document pour débat 30 07 25

VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEURS MAJEURS DE SON ATTRACTIVITE

Préserver, valoriser l'intensité des grandes unités paysagères qui marquent l'entrée dans le département



-  Préserver l'intégrité des paysages agricoles, vecteur majeur de l'identité rurale du territoire, à valoriser en fonction des spécificités culturelles (réintroduction de landes boisées, haies, bosquets...)
-  Préserver l'intégrité des lisières des masses boisées
-  Valoriser, préserver les vues remarquables sur ces éléments qualifiant le grand paysage depuis les itinéraires de découverte (routes et chemins) et les belvédères. Valoriser les routes-paysages supports à ces larges points de vue, notamment les RD606, 976, 23, 147 et 25 (notamment préserver, constituer les grands alignements d'arbres qui sont aussi des repères et ornent le grand paysage). A grande échelle les parcours sur la RD606, la RD976, l'A4 et la voie ferrée représentent des itinéraires majeurs de découverte des paysages en entrée du département

Préserver, valoriser les vallées de l'Yonne, de la Couée et de l'Oreuse, notamment les berges et les milieux naturels qui les qualifient.

-  Vallée de l'Yonne et son versant sud-ouest ondulé
-  Vallée de l'Oreuse et ses versants boisés
-  Plateau agricole ouvert de la vallée de la Couée
-  Versant Nord-Est de la rive droite de l'Yonne

Préserver, valoriser les valeurs patrimoniales du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux

Préserver, valoriser les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux, maintenir la perception de leur inscription harmonieuse dans le site,

-  En préservant la silhouette compacte des entités bâties, et en évitant l'étalement urbain en particulier le long des routes.
-  En valorisant les abords et éléments participant à l'intégration des villes, villages et hameaux dans leur environnement paysager, telles que les entrées de ville, et le traitement paysager des franges de l'espace urbanisé.



Préserver, valoriser et permettre l'évolution du cadre bâti :

- En préservant les caractéristiques du tissu bâti qui façonnent les paysages urbains
- En préservant le patrimoine remarquable comme ordinaire
- En favorisant le recours à une architecture contemporaine, répondant aux enjeux énergétiques et aux nouveaux modes d'habiter, inspirée de l'architecture traditionnelle notamment par l'emploi de matériaux locaux

 Dans les bourgs


 Dans les villages et hameaux

Capitaliser sur ces ressources pour développer un projet touristique durable et fédérateur du territoire

-  Valoriser le parcours et les abords de l'Yonne (tourisme fluvial, aménagement de la Voie Verte...), comme élément structurant l'offre touristique
-  Poursuivre le développement des activités récréatives liées aux anciennes sablières dans une démarche d'aménagement durable qui valorise le potentiel paysager et environnemental de la vallée

Soutenir l'attractivité du patrimoine historique (châteaux, chapelles, la maison de Debussy, ...), à inscrire dans des parcours d'intérêt à l'échelle du territoire et de la région :

 Monument historique et son périmètre de protection

 Eglise, chapelle, clocher (hors protection Monument Historique) constituant un point de repère dans les parcours d'approche des villes, villages et hameaux.

AXE 2

VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEUR MAJEUR DE SON ATTRACTIVITE,

**RENFORCER CETTE ATTRACTIVITE DANS LA POURSUITE D'UN
DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET SOLIDAIRE**



2.1. Renforcer la vitalité des bourgs et des villages pour consolider l'équilibre de l'armature urbaine du territoire

Deux pôles principaux (Pont sur Yonne et Villeneuve la Guyard) et trois pôles secondaires (Champigny, Sergines et Thorigny sur Oreuse), structurent cette armature en proposant une répartition équilibrée des services à la population (équipements, services et commerces) et de sites d'accueil d'activités économiques, complétés à l'échelle de certaines autres communes par la présence de petits commerces et de services de proximité (Vinneuf, Perceneige...).

- Pour modérer l'évasion commerciale assez marquée sur le territoire, et ainsi contribuer à limiter les déplacements contraints vers les pôles concurrents très proches (Montereau et Sens), conforter les centralités commerciales dans les pôles et les petits commerces dans les villages (diversité, complémentarité et qualité de l'offre commerciale notamment). Il s'agit de préserver les linéaires commerciaux de proximité et les moyennes surfaces alimentaires afin de pérenniser un bon niveau de service pour les habitants et les visiteurs.
- Poursuivre les politiques d'accompagnement visant à accroître l'attractivité de ces lieux (accessibilité notamment piétonnière et cyclable, aménités de l'espace public...)
- Développer la mise en place de locaux fonctionnant en circuit court et prendre en compte l'émergence de nouveaux modes de consommation (achats par internet).
- D'une manière générale permettre le développement d'une mixité fonctionnelle adaptée aux caractéristiques et aux contraintes des tissus urbains pour intensifier les services de proximité dans les bourgs et les villages.

2.2 Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous et la répartir en fonction des niveaux de services des pôles et des villages

Moteur de la croissance démographique du PETR (avec la CC du Gâtinais en Bourgogne) depuis les années (19)60, la tendance est aujourd'hui à une stabilisation de la population, avec une légère inflexion de la croissance annuelle constatée depuis la fin des années 2000 puis un léger recul depuis 2015.

Aussi pour maintenir le niveau de population voire obtenir un regain à 10 ans, soit environ 26 000 habitants à l'horizon 2035 (environ 170 nouveaux habitants par an sur les 10 prochaines années), la programmation des logements nécessaires à l'accueil de la population doit assurer un parcours résidentiel pour tous sur le territoire dans une démarche d'économie du foncier et de préservation de l'espace agricole et naturel.

Pour cela la Communauté de Communes Yonne Nord a retenu un scénario à la mesure des capacités de réceptivité estimée en densification et en extension permettant la production 100 logements/an (en construction neuve et en réduction de la vacance). En fonction des niveaux de services, la répartition s'effectue de façon à pérenniser l'armature urbaine structurée par :

- les pôles principaux de Pont sur Yonne et de Villeneuve la Guyard (20% environ des nouveaux logements possibles en densification et en extension),
- les pôles secondaires de Sergines, Champigny et Thorigny-sur-Oreuse (20 % environ des nouveaux logements possibles en densification et en extension),

et à conforter l'attractivité des autres communes (60% environ des nouveaux logements possibles en densification et en extension).

2.2 Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous et la répartir en fonction des niveaux de services des pôles et des villages (suite)

➤ Favoriser une offre de logement diversifiée

- Répondre aux besoins des diverses catégories socioprofessionnelles, des familles, des jeunes couples, des personnes âgées, des jeunes actifs..., et en adéquation avec la diminution de la taille des ménages
- Mobiliser le potentiel de réhabilitation de bâtiments dans les centres bourgs pour des programmes mixant jeunes ménages et personnes âgées autonomes
- Encourager les opérations d'ensemble intégrant des types d'habitat, évolutifs et modulables, dans une logique de mixité générationnelle notamment. Cette flexibilité pourra être également recherchée dans les programmes d'équipements
- Soutenir le maintien d'une offre locative abordable à destination des jeunes et des personnes âgées, localisée en priorité dans les pôles à proximité des services et des équipements mais aussi dans les villages
- Maintenir le logement social sur le territoire concentré sur les pôles

➤ Tenir compte des caractéristiques des tissus existants dans le processus de renouvellement urbain

- Préserver et valoriser les différentes formes d'habitat (individuel, intermédiaire, collectif) dans une recherche de cohésion architecturale et de prise en compte des objectifs de transition écologique

2.3 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants

L'attractivité du territoire repose pour une grande part sur sa capacité à répondre aux attentes de la population en matière d'offre d'équipements pour lui permettre de s'affranchir d'une certaine dépendance à l'offre des pôles voisins pour la santé, les loisirs, la culture et les achats le weekend... et ainsi réduire la consommation énergétique liée à ces déplacements.

Si la CCYN dispose d'un maillage relativement fin des équipements publics et collectifs, à l'exemple de son réseau de bibliothèque/médiathèque, on constate que l'offre est à développer pour encore davantage attirer et ancrer les catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures en travaillant sur les complémentarités locales à renforcer entre communes et selon la diversité des fonctions territoriales (pôles principaux ou relais, villages) notamment dans les domaines suivants :

➤ La santé

- Mettre en œuvre les actions prévues au contrat local de santé Nord Yonne 2024-2029.
- Sur un territoire suffisamment équipé en EHPAD, répondre à une demande croissante de la prise en charge des personnes âgées, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif, par le soutien à l'aide au maintien à domicile (pour retarder l'entrée en institution), aux structures de proximité pour l'accueil des aînés dans les centres-bourgs.
- Faciliter le développement de la télémédecine, ce qui est lié au déploiement des infrastructures numériques.

➤ L'éducation

- Poursuivre l'investissement dans les activités extrascolaires et périscolaires pour en conforter l'attractivité.
- Dans le cadre de la réflexion sur les capacités et les qualités d'accueil dans le second degré envisager le positionnement d'un lycée sur le territoire.

2.3 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants (suite)

➤ La petite enfance

- Devant le constat d'une offre insuffisante, anticiper sur une croissance de la demande en matière de capacité d'accueil collectif ou individuel notamment en confortant le réseau d'assistante maternelle déjà bien structuré sur le territoire, les structures d'accueil et d'écoute....

➤ La culture

- Soutenir une dynamique culturelle, portée par les associations locales, des événements, comme le carnaval de Sergines, des structures gérées par la CCYN telles que l'Ecole de musique et de théâtre, ... Le territoire est riche d'un potentiel diversifié (ouverture prochaine du musée Debussy à Villeneuve la Guyard, ancienne carrière souterraine à Michery, ...) à exploiter pour les loisirs culturels.
- Dans un territoire aujourd'hui encore peu doté en équipements culturels, étudier la pertinence d'un équipement dédié d'échelle intercommunale.

➤ Les sports et les loisirs

- D'une manière générale, poursuivre la politique d'accueil des publics divers, récemment illustrée par la rénovation du Bassin d'Apprentissage de la Natation à Pont sur Yonne.
- Plus spécifiquement, améliorer les conditions de la pratique du sport de plein air (marche, cyclisme...) ce qui participerait également à la valorisation touristique du territoire. A ce titre le cadre naturel et paysager des bords de l'Yonne (et les gravières) représente un enjeu fort dans une optique de diversification et d'harmonisation des usages (sport, tourisme, loisirs, observation de la nature...).
- S'appuyant sur la dynamique associative intercommunale, étudier la faisabilité d'un site intercommunal multisports et multi activités offrant la possibilité d'autres utilisations (rencontres, spectacles, forum...) et apportant ainsi une vision collective des activités du territoire.

2.3 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants (suite)

➤ *Le réseau des infrastructures numériques*

Le déploiement des infrastructures numériques au travers de la fibre optique et de la couverture mobile aujourd'hui réalisée sur l'ensemble du territoire est un des facteurs structurants du potentiel de développement des activités économiques et de l'accès aux services pour les personnes. Ainsi pour répondre aux attentes des particuliers au quotidien (télétravail, achats, télé médecine, loisirs...) et des entreprises, le soutien à l'optimisation des infrastructures de communications numériques (téléphonie mobile sur certaines zones) reste une préoccupation constante de la Communauté de Communes.

2.4 Renforcer l'attractivité économique du territoire pour réduire le déficit habitat/emploi

L'implantation récente d'une importante entreprise de logistique à Villeneuve la Guyard et le constat d'un regain de la demande d'implantation sur la Communauté de Communes témoignent d'une certaine reprise de la dynamique économique sur le territoire. Accompagnée par une politique d'aménagement attractive pour une population active (catégorie des cadres notamment), le soutien à cette dynamique s'opérera en :

➤ Appuyant et étoffant les filières déjà ancrées localement et de nouvelles filières, à savoir

- Les filières les plus pourvoyeuses d'emploi représentées sur le territoire par les secteurs liés à la santé (EHPAD, clinique Ker Yonnec), le bâtiment et l'industrie (ZAE de Pont sur Yonne et de Villeneuve la Guyard).
- L'activité artisanale et les services, bien représentée sur tout le territoire, en favorisant leur installation dans les bourgs et les villages voire en ZAE .
- L'ouverture sur d'autres filières, dont la filière logistique, sans monopoliser le foncier disponible, qui profite d'un accès aisé aux marchés franciliens, de l'Est et du centre de la France (A10/A5).

➤ Redonner une attractivité aux ZAE existantes

- Porter une réflexion globale sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'image des ZAE (requalification de l'espace public), l'accueil des entreprises (implantation, mutualisation de services...)....

➤ Permettre des extensions ciblées des ZAE existantes en bordure des grands axes

- Les besoins fonciers estimés nécessaires pour répondre à la demande d'implantation à l'horizon 2030 sont estimés à 10 ha environ répartis sur les deux pôles principaux.
- Enrichir cette offre par des programmes d'immobilier adaptés aux besoins des TPE et PME et pour cela étudier par exemple la pertinence de création de Pépinières d'entreprises, de lieux de bureau-partagé.

2.4 Renforcer l'attractivité économique du territoire pour réduire le déficit habitat/emploi (suite)

- *Conforter le pôle d'activités lié à l'Aérodrome, filière de production industrielle du secteur aéronautique à forte valeur ajoutée*
- *Etudier les débouchés d'une nouvelle approche du développement par la mise en œuvre de l'économie circulaire*

2.5 Préserver et valoriser l'activité agricole

Les actions en faveur du renforcement d'une agriculture conjuguant la production sur de grandes structures et une agriculture alliant production, transformation et vente directe à l'échelle du bassin de vie et des bassins environnants, devront permettre d'assurer le développement et la pérennité des diverses filières. L'engagement du territoire dans un Projet d'Alimentation Territorial, qui s'inscrit à l'échelle départemental, constitue un levier pour le développement agricole

➤ Protéger la ressource agricole

- Le secteur agricole est une filière de première importance sur le territoire, qui a façonné un paysage caractéristique : les terres agricoles doivent être préservées de l'urbanisation.

➤ Soutenir les exploitations dans leur diversité, et accompagner leur évolution

- En soutenant et encourageant les initiatives de diversification des activités, notamment grâce au développement de la vente de proximité (AMAP, verger, drive fermier...), de l'agro-tourisme...
- En prenant en compte les nouveaux enjeux économiques liés aux filières agricoles, dans le respect des paysages et pratiques locales : notamment la production d'énergie (bio-carburant, agri-voltaïsme...), les filières d'éco-matériaux...

➤ Valoriser le patrimoine agricole bâti et paysager

- En anticipant la nécessaire adaptation du bâti agricole aux évolutions techniques : entretien et adaptation des fermes traditionnelles, si nécessaire déplacement des exploitations dans de nouvelles constructions.
- En gérant les interactions entre activité agricole et espaces résidentiels (périmètres liés aux élevages, traitement lisières entre habitations et champs, gestion des circulations agricoles...).
- En encourageant le changement d'usage des bâtiments agricole ayant perdu leur activité, en premier lieu ceux intégrés au tissu urbain des bourgs et villages, pour préserver un patrimoine bâti constitutif du paysage rural et urbain.

2.6. Optimiser l'accessibilité pour tous aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins et poursuivre le développement des mobilités douces

Les perspectives ouvertes par l'aménagement de la « Voie Verte » (courant 2025), axe central d'un déploiement du maillage des circuits touristiques et de loisirs et fonctionnels, marque une nouvelle étape dans l'engagement du territoire pour le développement des mobilités douces.

➤ **Accompagner le développement de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle**

- En connexion avec la « voie verte », épine dorsale du maillage, encourager la pratique cyclable pour des usages fonctionnels, touristiques et de loisirs en créant des itinéraires continus, lisibles et sécurisés entre les différents points d'intérêt touristiques (sites patrimoniaux naturels et bâtis) et fonctionnels (gares) du territoire. On retiendra également le potentiel lié au développement des sentiers équestres pour la promenade en articulation avec les points d'intérêt touristique.
- Accompagner les initiatives de développement du covoiturage,
- Accompagner le développement des moyens de transports électriques (vélo et voiture),
- Renforcer le service de transports en commun, en particulier le transport à la demande en cours de développement en l'étendant à l'ensemble du territoire, et travailler à la mise en place d'une liaison entre Montereau et Sens via la RD606.

➤ **Valoriser le transport ferroviaire et fluvial comme atouts majeurs du territoire**

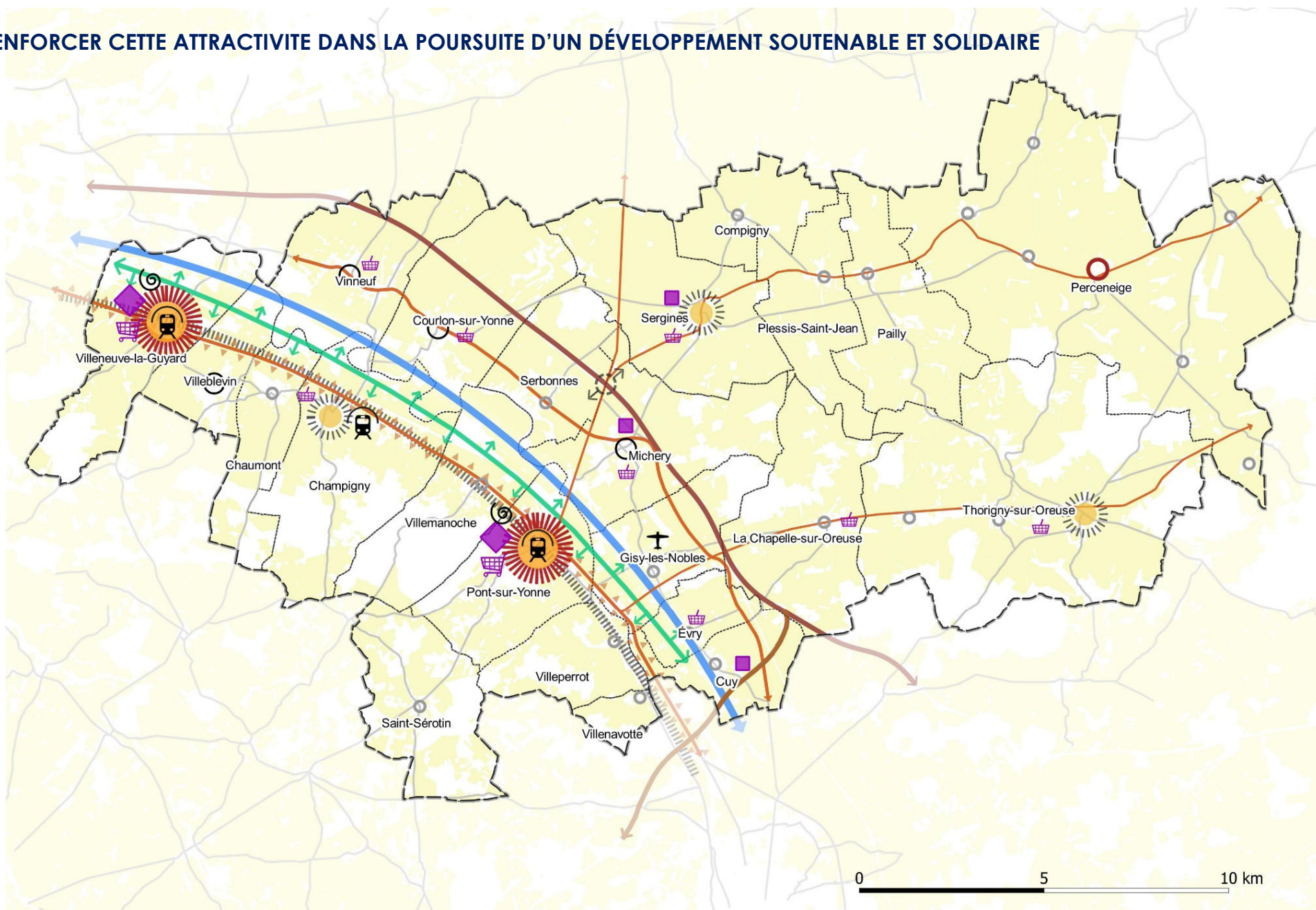
- Renforcer l'attractivité des trois gares (services de proximité, desserte multimodale),
- Développer le potentiel que représente l'Yonne comme support pour la navigation de plaisance et le transport marchand.

➤ **Pérenniser la bonne desserte viaire du territoire**

- Sécuriser les traversées des principaux carrefours de la RD606 notamment pour les cycles et les piétons
- Etudier la réalisation d'un échangeur complet à la hauteur de Serbonnes au croisement des axes A5/D976 pour optimiser la desserte du territoire

➤ **Conforter les fonctions touristiques et de loisirs de l'Aérodrome**


RENFORCER CETTE ATTRACTIVITE DANS LA POURSUITE D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET SOLIDAIRE




Axe 2 : Renforcer cette attractivité dans la poursuite d'un développement soutenable et solidaire

Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous et la répartir en fonction des niveaux de services des pôles et des villages

Favoriser une offre de logement diversifiée, et permettre une répartition équilibrée entre les pôles et les autres communes dans une démarche d'économie du foncier et de préservation de l'espace agricole et naturel :

 En permettant le développement de l'offre de logement dans les pôles d'influence principaux


En confortant les pôles d'influence locale :

 Sous-pôle principal

 Sous-pôle d'équilibre


En préservant et en renouvelant l'offre dans les autres communes :


 Villes et villages de plus de 1000 habitants

 Villages et hameaux de moins de 1000 habitants

Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants


Assurer la pérennité des services existants dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture, les sports et les loisirs :

 Dans les principaux pôles de la vallée : Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne (où le projet d'un lycée, en particulier, améliorera l'accessibilité aux services éducatifs, et l'attractivité du territoire).

 Dans les pôles secondaires de la vallée, et les pôles-relais sur le plateau

Dans les autres localités, l'offre d'équipements de proximité (écoles et RPI, ...) doit être soutenue, de même que les réseaux associatifs fédérant une vie locale, notamment par la mutualisation (locaux multi-fonctionnels, regroupement de professionnels de la petite enfance....etc.).

Assurer la vitalité commerciale sur l'ensemble du territoire en phase avec l'émergence de nouveaux modes de consommation (circuits courts, achats par internet).

 Les principaux centres structurent l'offre commerciale (supermarchés, marché...) et répondent aux besoins élémentaires (les commerces d'équipements, habillement...etc. étant soumis à l'influence des pôles urbains)


 Dans les bourgs et communes rurales, les initiatives locales soutenues par les municipalités pour un commerce de proximité, valorisant l'agriculture locale, sont à conforter

Renforcer l'attractivité économique du territoire pour réduire le déficit habitat/emploi :

Optimiser l'offre dans les zones d'activités existantes :  Zone d'activités principale  Zone d'activité

 Toute en permettant des extensions ciblées


Protéger et valoriser la ressource agricole


 Protéger la ressource agricole et favoriser le développement de circuits courts

Optimiser l'accessibilité pour tous aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins et poursuivre le développement des mobilités douces


Valoriser le transport ferroviaire comme atout majeur du territoire en renforçant l'attractivité des trois gares (services de proximité, desserte multimodale)

 Voie ferrée desservant le territoire  Gares  Projet de création d'un échangeur

 Valoriser les possibilités offertes par l'Yonne pour le transport touristique et marchand par voie fluviale

 Encourager la pratique cyclable pour des usages fonctionnels, touristiques et de loisirs en créant des itinéraires continus, lisibles et sécurisés entre les différents points d'intérêts du territoire, notamment par l'aménagement de la « Voie Verte », axe central d'un déploiement du maillage des circuits touristiques et de loisirs mais aussi fonctionnel

 Sécuriser les traversées des principaux carrefours de la RD606 notamment pour les cycles et les piétons

 Conforter la vocation touristique et de loisirs de l'aérodrome, tout en prenant en compte son rôle d'équipement stratégique pour la protection civile



AXE 3

VALORISER LES COMPOSANTES PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'IDENTITE PLURIELLE DU TERRITOIRE, VECTEUR MAJEUR DE SON ATTRACTIVITE,
RENFORCER CETTE ATTRACTIVITE DANS LA POURSUITE D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET SOLIDAIRE,

**ET DE SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

3.1 Réduire les consommations énergétiques

- Encourager les modes de construction et de réhabilitation qui permettent les économies d'énergie (implantation et isolation des constructions, emploi d'éco-matériaux...),
- Encourager le recours aux alternatives à la voiture individuelle, en s'appuyant sur les transports en commun et le réseau ferré,
- Inciter au développement de l'utilisation des modes actifs de déplacements par l'aménagement des liaisons douces à l'échelle des bourgs et des villages et du territoire, notamment en s'appuyant sur l'aménagement de la « voie verte » sur les berges de l'Yonne,
- Valoriser l'Yonne comme voie navigable pour la plaisance et le transport de marchandises.

3.2 Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte

- Soutenir les projets pour la gestion et la valorisation des matériaux (à l'exemple du Centre de revalorisation de l'entreprise Seine et Yonne Recyclage), le réemploi des matériaux de construction, la ressourcerie..., et s'inscrire dans le processus de développement d'une économie circulaire pour le territoire.

3.3 Développer les énergies renouvelables

- Soutenir le développement d'énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, compatibles avec la protection des paysages, de l'environnement et de l'activité agricole
- Inscrire les objectifs de la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) dans le projet de territoire, en privilégiant les secteurs urbanisés ou des espaces ne portant pas atteinte aux principales fonctionnalités écologiques du territoire

3.4 Prendre en compte les risques et les nuisances

- Préserver la qualité de vie sur le territoire, globalement préservé des risque et nuisances liées aux infrastructures et aux activités, de la pollution...
- Préserver les milieux humides et l'hydromorphologie naturelle des cours d'eau, pour restaurer l'équilibre du fonctionnement spontané,
- Prendre en compte les risques naturels dont les débordements de l'Yonne, mais aussi le risque de ruissellement et de coulée de boue, en intégrant les plans de prévention existants (PPRI de l'Yonne, PPR Vallée des Fourneaux) et en tenant compte dans les projets d'aménagement des évènements observés,
- Préserver la ressource en eau des nappes souterraines par la gestion des milieux naturels et des terres agricoles, de l'artificialisation des sols et de l'assainissement et des mesures en faveur de l'économie et de la reconstitution de la ressource.

3.5 Limiter la consommation foncière

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables traduisent l'engagement du territoire à mettre en œuvre une politique de valorisation du cadre de vie pour développer son attractivité et maintenir sa vitalité démographique. Cela se fonde sur une préservation renforcée de ses ressources, notamment des terres agricoles, des éléments qui façonnent l'attrait de ses paysages et de la biodiversité de ses milieux naturels. C'est pourquoi l'effort pour limiter la consommation foncière se traduit par une maîtrise des extensions en s'appuyant sur le potentiel foncier mobilisable dans les enveloppes urbaines en prenant en compte les enjeux environnementaux évoqués ci-avant.

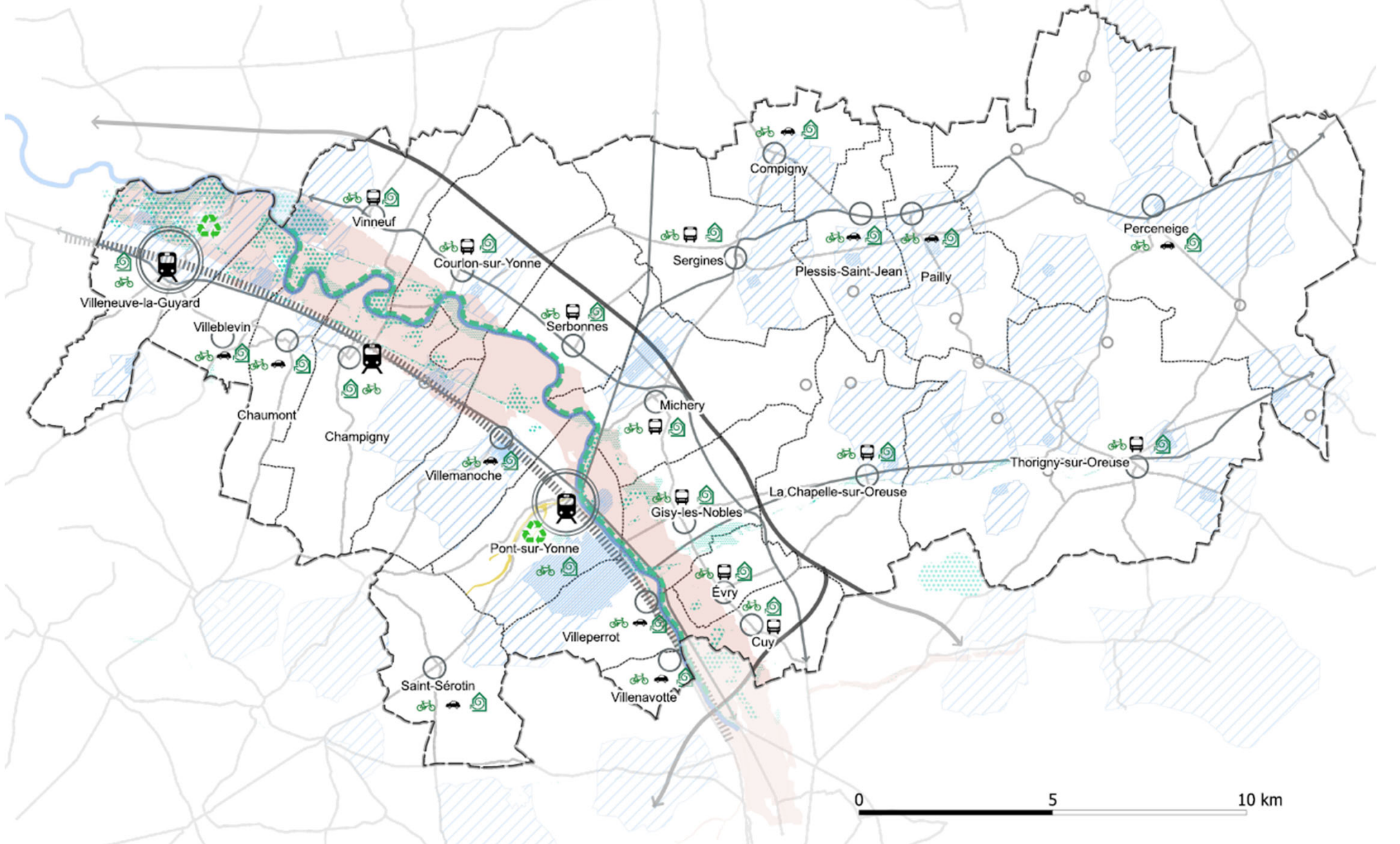
A l'horizon 2035, les besoins fonciers pour répondre à l'accueil de population et à la consolidation des parcours résidentiels (100 logt/an) sont estimés à :

	Potentiel foncier mobilisé pour le développement du logement dans les <u>2 Pôles principaux</u> (Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne) (27,9 % de la population 2021)	Potentiel foncier mobilisé pour le développement du logement dans les <u>pôles secondaires</u> (Sergines, Champigny et Thorigny-sur-Oreuse) (19,5 % de la population 2021)	Potentiel foncier mobilisé pour le développement du logement dans les <u>autres communes</u> (52,6 % de la population 2021)	Total
En densification	16,6 ha Soit 249 logements	23,5 ha Soit 307 logements	43 ha Soit 568 logements	83,1 ha Soit 1124 logements
En extension	3,25 ha Soit 42 logements	2,63 ha Soit 34 logements	24,40 ha Soit 317 logements	30,28 ha Soit 393 logements
Total	19,85 ha Soit 291 logements (19,2 % des nouveaux logements à l'échelle du territoire)	26,13 ha Soit 341 logements (22,5 % des nouveaux logements à l'échelle du territoire)	67,4 ha Soit 885 logements (58,3 % des nouveaux logements à l'échelle du territoire)	113,38 ha Soit 1517 logements (dont 74 % dans l'enveloppe urbaine, supérieur au taux de 64 % fixé par le SCoT)

Outre la construction neuve, la production de logements s'appuiera également sur le développement d'une politique de résorption de la vacance au travers de démarche visant à la consolidation voire à la reconquête des centres des bourgs et des villages par la mise en œuvre d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) notamment. Pour atteindre un taux de logements vacants inférieur à 7% dans chaque commune, 414 logements devront être réhabilités sur les 15 prochaines années à l'échelle du territoire.

Bilan de la consommation foncière du scénario de développement	
Enveloppe foncière de référence (consommation d'espace 2011-2020)	97,8 ha
Potentiel de consommation 2021-2030 (50% de l'enveloppe foncière de référence)	48,9 ha
Consommation réalisée entre 2021 et 2025	27,8 ha (dont habitat : 16,59 ha et activité : 11,21 ha)
Potentiel de consommation 2021-2030 - consommation réalisée 2021-2025 (27,8 ha)	21,1 ha
Potentiel de consommation 2031-2040 (50 % de l'enveloppe consommée entre 2021-2030)	24,4 ha
Scénario de développement : potentiel foncier mobilisable à l'horizon 2030	21,1 ha Dont 13,68 ha en extension pour l'habitat Et 7,41 ha en extension pour l'activité




POURSUIVRE SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L' ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE





POURSUIVRE SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L' ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE


Réduire les consommations énergétiques


Encourager le recours aux alternatives à la voiture individuelle :

-  En s'appuyant sur le réseau ferré, et les pôles multimodaux des gares
-  En confortant le réseau de transport en commun
-  En favorisant les initiatives complétant les transports en commun (auto-partage, covoiturage, bornes de recharge de voitures électriques...)

Favoriser le développement des modes actifs de déplacements :

-  par l'aménagement des liaisons douces à l'échelle des bourgs et des villages,
-  et à l'échelle du territoire, notamment en s'appuyant sur l'aménagement de la "voie verte" sur les berges de l'Yonne.

 Valoriser l'Yonne comme voie navigable pour la plaisance et le transport de marchandises

-  Encourager les modes de construction et de réhabilitation qui permettent les économies d'énergie (implantation et isolation des constructions, emploi d'éco-matériaux...)

Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte

-  Soutenir les projets pour la gestion et la valorisation des matériaux (à l'exemple du Centre de revalorisation de l'entreprise Seine et Yonne Recyclage), le réemploi des matériaux de construction, la ressourcerie...



Développer les énergies renouvelables

Prendre en compte les risques et les nuisances




Préserver les milieux humides et l'hydromorphologie naturelle des cours d'eau, pour restaurer l'équilibre du fonctionnement spontané.

-  Protéger et valoriser les zones humides
-  Prendre en compte les milieux humides




Prendre en compte les risques naturels :

-  Plan de prévention du risque d'inondations de la vallée de l'Yonne
-  Plan de Prévention du risque de ruissellement et de coulée de boue de la vallée des Fourneaux, et autres secteurs susceptibles d'être sujets à ce risque

Préserver la ressource en eau des nappes souterraines par la gestion des milieux naturels, de l'artificialisation des sols et de l'assainissement et des mesures en faveur de l'économie et de la reconstitution de la ressource.

-    Périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné) des captages

Limiter la consommation foncière

-  Dans les pôles, permettre des extensions limitées dans le cadre de projets de développement de l'habitat cohérents à l'échelle de l'inter-communalité.
-  Dans les autres communes, privilégier le renouvellement urbain tout en permettant les projets locaux inscrits dans le cadre de la garantie communale.
-  Contenir l'urbanisation dans l'enveloppe bâtie dans les hameaux et villages secondaires.